

**PLAN D'ACTION ANNUEL COMMUNE MLOMP PLAN D'ACTION
ANNUEL COMMUNE MLOMP HORIZON 2024 - 2028
ARTICULE AUTOUR DE LA CONVENTION LOCALE DE GESTION
DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES
DEPARTEMENT DE BIGNONA**



**Point Focal Projet
P Y-D - ANCAR**

Table des matières

I. INTRODUCTION	3
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	4
1.2. PRESENTATION DE LA COMMUNE	4
Localisation de la commune.....	4
PARTIE II ANALYSE DIAGNOSTIQUE	5
2.1. Agriculture	5
2.2. Elevage	5
2.3. Agroforesterie	6
2.3. Pêche	7
2.4. Commerce	8
2.5. Transport	8
2.6. Dynamique organisationnelle	9
○ Les Groupements de Promotion Féminine (GPF).....	9
○ Les Groupements d'Intérêts Économiques	10
○ Les Associations Religieuses.....	10
○ Les partenaires d'appui au développement	11
2.7. Les ressources forestières	11
✓ Carte des ressources forestières	11
II. Plan d'Actions Prioritaires (PAP) à l'horizon 2028	12
Actions d'exploitation et de commercialisation de fruits forestiers	12
2.1. Cadre de coordination, de suivi et d'évaluation	18
ANNEXES	19

1. INTRODUCTION

L'appui financier de l'AEXCID de 2022 a permis entre autres d'élaboration quatre (4) conventions locales des communes de Niamone, Mangagoulack, Sindian et Mlomp. Ce financement du même bailleur pour 2022 vise la « Promotion d'alternatives économiques et nutritionnelles durables comme stratégie de résilience face au COVID19 á travers le développement de productions agricoles communautaires gérées par des femmes dans les mêmes communes.

L'objectif général de ce deuxième projet est de **''contribuer á un modèle de développement qui garantit la durabilité de la vie á travers la souveraineté alimentaire et l'égalité du genre avec comme stratégie de développement rural une politique agroécologique durable et territorialement équilibré dans quatre (4) municipalités cibles de la région de Ziguinchor''**.

Afin d'avoir une vision et une politique claires en matière de développement économique axée sur les activités phares de la convention locale á savoir la production, la collecte, la transformation et la commercialisation des produits forestiers au sein des terroirs, la commune de Mlomp a élaboré un Plan Stratégique quinquennal. Celui-ci a permis de définir le cadre général d'intervention en matière de gestion durable des ressources naturelles notamment forestières mais aussi les productions agricoles précisément rizicoles et maraichères.

La mise en œuvre du plan stratégique nécessite la formulation de **plan d'action** accompagné de la mobilisation de ressources humaines et financières, et un dispositif organisationnel adéquat. **Le plan d'action a pour objectif** de contribuer á une gestion durable des ressources forestières á travers la convention locale élaborées en 2023. Il vise aussi á améliorer la sécurité et la souveraineté alimentaire ainsi que le niveau de revenus des populations de la commune de Niamone notamment **des femmes** de manière durable et équitable

Le plan d'action reprend les grands axes du plan stratégiques tout en proposant les actions et les moyens appropriés pour sa mise en œuvre.

1.1.CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Projet de Promotion du Développement Communautaire et Appui aux groupes vulnérables dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles et génératrices de revenus dans les communes de Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian dans la région de Ziguinchor au Sénégal a pour objectif de contribuer à un modèle de développement qui garantit la durabilité de la production pour une souveraineté alimentaire durable et équilibré dans les 4 communes cibles.

Appuyé par la coopération espagnole, via l'ONG Paix et Développement, ce projet mis en œuvre par la DZ BMC de l'ANCAR s'inscrit dans le cadre de la politique agricole et de la lettre de politique de développement définie par l'État du Sénégal pour réduire de la pauvreté mais aussi participer à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) pour renforcer le capital humain et valoriser les ressources.

En sommes, ce projet entend donc supporter une nouvelle vision qui va contribuer à la valorisation du fort potentiel agricole et forestier au niveau des communes cibles dans le souci d'améliorer les opportunités économiques et nutritionnelles des bénéficiaires à travers la promotion des pratiques agro écologiques durables, résilientes et égalitaires.

Afin de faciliter l'opérationnalisation de la Convention Locale pour une meilleure gestion des ressources forestières, notamment des 3 fruits forestiers que sont la Maad, le Ditax et le Nere, ce Plan Stratégique est élaboré pour appuyer les populations locales à mieux tirer profit de l'exploitation de leurs ressources à travers le renforcement des activités de production, de collecte, de transformation et de commercialisation des fruits forestiers.

1.2.PRESENTATION DE LA COMMUNE

Localisation de la commune

La Commune de Mlomp est composée de deux Villages : Mlomp et Ediamath.

Elle est limitée :

- ✓ Au Nord par la Commune de Kartiack ;
- ✓ A l'Est par les Communes de Diégonne et Mangagoulack ;
- ✓ A l'Ouest par le marigot de Diouloulou ;
- ✓ Au Sud par le fleuve Casamance.

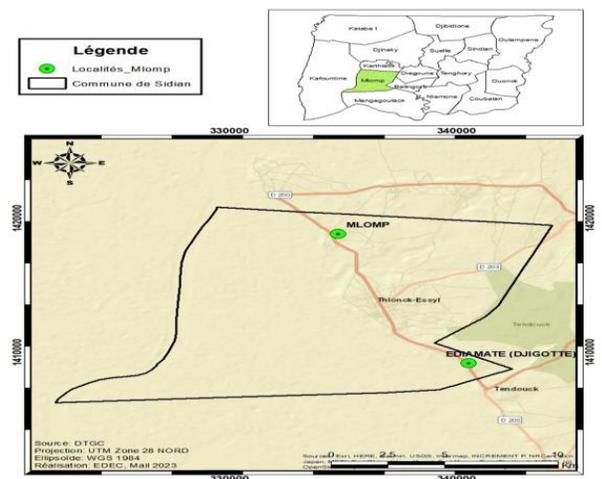


Figure 1 : Commune de Mlomp

PARTIE II ANALYSE DIAGNOSTIQUE

1.2.1 Agriculture

La principale activité socioéconomique de la commune est l'agriculture. La quasi-totalité des actifs sont des agriculteurs engagés également dans d'autres activités. L'agriculture pluviale est le type dominant. Le riz, le maïs, le mil sont les principales spéculations vivrières cultivées. Tandis que pour les autres cultures, l'arachide y est la seule culture de rente pratiquée.

De toutes les cultures le riz est la principale activité des villages de la Commune. Elle est pratiquée dans de très vastes rizières dont dispose la Commune, elle représente environ 80% de la production agricole de la commune. Cette culture est confrontée à un problème de salinité des sols car les rizières se trouvant très proches du bras de mer, est exposée à l'avancée de la langue salée.

Les facteurs de production

- Le matériel agricole

Sur le plan technique, la population s'adonne toujours au Kadiandou un matériel très rudimentaire qui ne leur permet pas de cultiver de vastes espaces. Présentement personne ne peut donner avec exactitude la date d'introduction de ce matériel en pays Diola. Ce non-renouvellement du matériel est dû à l'insuffisance des revenus monétaires après la vente de l'arachide, victime du désengagement de l'État, mais aussi à cause d'un système de conservatisme qu'on a du mal à expliquer.

Dans le cadre de sa Politique d'atteinte d'autosuffisance en riz, l'Etat du Sénégal à travers le PPDC a subventionné du matériel agricole (un tracteur) aux producteurs du BLOUF (Association BLOUF EMANO) pour la campagne agricole 2016. En 2017 les initiatives sont prises de la part du PPDC pour bien accompagner les paysans.

- Les intrants agricoles

La distribution en intrants agricoles a toujours été la préoccupation du gouvernement Sénégalais pour permettre aux producteurs d'assurer l'autosuffisance en matière d'alimentation dans toutes les régions du Sénégal. Ainsi, avec la venue du PPDC, les populations espèrent s'engager massivement dans la culture du riz.

Les intrants agricoles connaissent presque une grande utilisation de la part des populations à part l'engrais et les produits phytosanitaires où on note une certaine prudence de la part des paysans.

L'utilisation des fumures organiques demeure encore parmi les différentes formes de fertilisation les plus en vue dans la Commune.

1.2.2 Elevage

Très pratiqué à Mlomp, l'élevage souffre d'une gestion traditionnelle ne lui garantissant pas une rentabilité économique. Le cheptel est composé de bovins, de caprins, d'asins, de porcins et de la volaille (poules, canards, autruches, ...).

L'activité d'élevage se pratique d'une manière traditionnelle. Les ménages possédant un cheptel important confient le troupeau à des personnes de la concession ou à une main d'œuvre externe qui le mène vers les zones de pâturage.

Les mares et les puits constituent les principales sources d'eau pour le bétail, mais souvent l'accès aux mares, en période d'hivernage est la principale source des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Les acteurs de l'élevage ne sont pas organisés dans le sens de créer les synergies nécessaires au développement de leur activité.

Les effectifs du cheptel semblent évoluer en baisse car beaucoup d'efforts restent dans le cadre de la lutte contre les maladies du bétail (charbon, pasteurellose, parasites internes et externes, peste porcine). Il y'a aussi la cérémonie du bukut de 2016 qui a beaucoup contribué à la diminution du bétail.

Quant à l'aviculture, la forme traditionnelle domine largement. La commune dispose de potentialités énormes pour l'aviculture moderne avec une demande importante mais reste inexploitée. En effet, le besoin en viande des populations reste largement supérieur à l'offre.

Des changements majeurs doivent être opérés dans la conception et la pratique de l'élevage. Celui-ci doit être perçu comme une source de revenu au même titre que les projets de pêche et d'agriculture. Le propriétaire de bétail doit avoir le souci de commercialiser et de vivre des produits de son cheptel.

La commune ne dispose ni d'une aire d'abattage du bétail et ni d'un foirail. Les abattages sont rares et constituent l'offre de viande pour toute la commune. La production de lait est insuffisante pour satisfaire la demande d'un millier de personnes.

Ainsi on note une nouvelle initiative dans la commune de Mlomp entreprise par le **GIE ETAMAYA-BALOKIR** avec l'élevage des autruches. Une grande première dans la Casamance naturelle voire même du Sénégal.

Ce projet d'une importance incalculable souffre d'une prise en charge réelle de la part des acteurs car géré par des personnes qui sont engagées que par volontarisme. Présentement les résultats du projet sont en deçà des attentes : les responsables n'ont pas toujours l'accompagnement technique nécessaire, le renforcement de capacité, la bonne utilisation du matériel mis à leur disposition, la recherche de moyens de financement, la bonne gestion de l'incubateur qui n'a jamais fait de réussite après **7 tests de 12 œufs** chacun soit **84** autruches perdues en moins d'un an, la formation d'un technicien vétérinaire pour ce projet, etc.

Ce projet présentement permet la production de produits très variés avec la viande, la graisse, les plumes, les os, la coque des œufs, les œufs, le sang, la peau, la fumure, etc.

1.2.3 Agroforesterie

Les problèmes d'environnement sont depuis quelques années bien appréhendés par les populations mais les actions en faveur d'une bonne gestion de cet environnement sont assez timides.

La situation de l'environnement peut être résumée par les contraintes suivantes :

- Une avancée dangereuse et progressive du sel sur les terres ;
- Un déboisement du plateau qui s'explique par l'installation de cultures (arboricoles, céréalières et autres), l'exploitation du bois ou par l'extension de l'habitat ;
- Une déforestation de la mangrove ;
- Des feux de brousse ;
- La carbonisation clandestine ;
- Une forte érosion des sols due aux ruissellements.

Au niveau de l'habitat, les problèmes d'environnement se traduisent le plus souvent par une forte érosion du sol et une accumulation de sable dans les bas-fonds réservés aux cultures du riz.

Les voies d'accès intérieures sont fortement dégradées par la fréquence et l'intensité des pluies rendant difficiles les évacuations sanitaires et la commercialisation des produits.

De façon générale, la dégradation de l'environnement est aussi bien le fait de l'homme que de la nature. Compte tenu de l'ensemble des pressions qui s'exercent sur les formations végétales et le peuplement faunique, d'une part et de la nécessité d'une intégration harmonieuse des activités forestières dans l'économie locale, d'autre part, la politique générale et les objectifs en matière d'économie forestière et de sauvegarde de l'environnement seront :

- ❖ La mise en place et l'application des mesures de protection forestière ;
- ❖ Une meilleure éducation des populations ;
- ❖ La lutte contre les feux de brousse ;
- ❖ La régénération des bois de mangrove et de plateau ;
- ❖ L'intensification de la politique d'aménagements des digues anti-sel.

1.2.4 Pêche

La Commune de Mlomp est riveraine d'un cours d'eau très poissonneux qui représente une source appréciable de revenus, mais la pêche est pratiquée de manière artisanale par une faible proportion de la population locale. La valorisation des ressources halieutiques de la Commune pose un problème de moyens et d'équipements que les populations ne peuvent se procurer du fait de la cherté des investissements productifs qui a fini par rendre le secteur difficile d'accès aux pêcheurs de la localité.

Un état des lieux réalisé lors des diagnostics participatifs dans les villages de Mlomp et de Ediamath a permis de mesurer le niveau de vétusté de la flotte et les autres contraintes du secteur dans les deux villages. En effet, aucun pêcheur ne dispose de pirogue motorisée. Les engins utilisés ne sont adaptés qu'à la pêche dans les petits marigots ; ils sont pour l'essentiel composés des éperviers, des lignes, des palangres et de quelques filets dormants. Les rendements sont faibles et s'expliquent par la qualité du matériel mis en service.

Parmi les espèces capturées, on rencontre le plus fréquemment les mullets, les tilapias, les ethmaloses et les machoirons. La cueillette des huîtres est l'apanage des femmes ; celle-ci tourne au ralenti du fait de la rareté de cette espèce halieutique et de la longue distance de cueillette.

Depuis quelques années, les populations ont noté une forte pression sur la crevette exercée par des pêcheurs bien équipés dont le maillage des filets n'épargne pas la petite ressource ; il s'agit de pêcheurs « Lébous » venus de Ziguinchor.

Sur le plan de la satisfaction des besoins de consommation, il faut noter que les déficits sont souvent comblés par des apports des pêcheurs des villages voisins tels que Thiobon et Tendouck.

L'avenir du secteur dans la commune doit aujourd'hui être envisagé en termes de perspectives à la lumière des nouvelles initiatives qui sont en train de naître dans les 02 villages en faveur de l'organisation des acteurs locaux en groupements de pêcheurs et de la recherche de financement pour mettre sur pieds des projets de pêche modernes.

Les potentialités et les moyens humains existent pour promouvoir le développement du secteur ; les problèmes à résoudre sont donc essentiellement liés à des moyens matériels et financiers, à l'inorganisation des acteurs etc. Les limites de la pêche dans la Commune de Mlomp sont :

La vétusté des équipements ;

La déforestation de la mangrove ;

Le non-respect des dispositions réglementant la pêche (maillage des filets) ;

Le non-respect des zones interdites de pêche et classées zones de reproduction de la crevette ;

L'envasement des débarcadères et des marigots ;

L'occupation permanente des zones de pêche par les pêcheurs à la palangre.

Les solutions endogènes proposées sont liées aux contraintes identifiées ci-dessus.

Les résultats de la pêche sont aussi liés à la préservation du capital halieutique. A cet effet, les populations recommandent que des mesures soient prises dans le sens de la création de projets d'élevage de poissons et des huîtres.

Le développement de la pisciculture, de l'ostréiculture et de la crevetticulture pourraient apparaître comme des moyens de limiter la pression sur les trois types de ressources, mais aussi une forme de diversification des méthodes d'exploitation de la ressource. Dans les deux cas, des aménagements sont nécessaires pour faire prendre à ces ressources le maximum de développement. La création d'une Aire Communautaire Protégée apportera sa contribution dans la résolution du non-respect du repos biologique et éventuellement l'amélioration des revenus des populations résidentes

L'objectif visé par le plan est la recherche d'une optimisation de la croissance actuelle de la production par des séries d'actions dont :

Amélioration des techniques de pêche pour permettre d'accroître la production ;

Modernisation des équipements de pêche ;

Création de structures d'accueil des produits ;

Les infrastructures d'accueil concernent l'aménagement de quais de débarquement dans les 02 villages. Les travaux à faire doivent prendre en compte les activités de transformation de poissons.

1.2.5 Commerce

L'activité économique est dominée par le petit-commerce des femmes (les étalages, la vente de poisson et de fruits et légumes, etc.). Tandis-que les hommes n'occupent que les boutiques de vente de denrées alimentaires. Il n'y a pas de grossiste remarqué dans la Commune.

A défaut d'existence d'un marché permanent, les points de vente se font un peu partout dans les villages sans aucune autre organisation.

La majorité des boutiques sont gérées par des commerçants des fils de la Commune et des maures. Il n'y a pas de marché hebdomadaire dans la Commune.

Le secteur n'est pas trop dynamique et la plupart des produits viennent de Bignona, de Ziguinchor et de la Gambie.

Sur le plan organisationnel, aucune association des commerçants regroupant l'essentiel des actifs du secteur n'existe dans la commune.

Marqué par l'informel, le commerce local ne contribue en aucun cas dans les recettes de la commune alors qu'il est un secteur pourvoyeur de richesse. Ainsi, la commune gagnerait beaucoup à collecter ses recettes pour l'aménagement d'un marché municipal qui restent parmi ses préoccupations.

1.2.6 Transport

Le principal mode de déplacement dans la commune est la marche tandis que le transport des marchandises est assuré par les charrettes, les pirogues et les cars de transport. Cependant, il existe d'autres moyens de déplacement que sont les motos et les vélos.

La Commune de Mlomp dispose d'au moins 02 pistes ou routes qui assurent son ouverture vers les autres collectivités locales de l'Arrondissement et le reste du Département. Ces deux pistes bien exploitées (axe Kartiack - Etamaya, axe Kartiack - Kawaguir) sont faites en latérite, avec quelques infrastructures d'évacuation des eaux de ruissellement (ponts) au niveau des rizières. Seule la nationale, qui traverse toute la commune, est bitumée.

Les cars de transport en commun et les autres véhicules y passent, facilitant davantage la circulation de personnes et des biens et par conséquent l'économie de la Commune.

Quant à la pirogue elle est bien utilisée pour relier les îles et le transport de marchandises avec des dégradations avancées jusqu'à Thionck-Essyl.

Les destinations vers Dakar sont assurées par les bus ou par des véhicules (*sept (07) places*) à partir de Bignona et Ziguinchor. Tandis que pour les autres destinations vers les zones de la région et la Gambie, elles sont assurées par des mini cars, des cars et des camions.

1.2.7 Dynamique organisationnelle

Comme toute autre entité humaine, vivante, qui meure pour son développement endogène, la Commune de Mlomp présente une organisation communautaire conforme aux exigences du développement. Ainsi plusieurs O.C.B y sont notées, parmi lesquelles les GPF, les GIE, les Groupements de producteurs, les ASC, les Associations religieuses etc.

Une telle analyse est capitale dans la mesure où elle permet d'apprécier le niveau d'organisation et de mobilisation des populations, de mieux intéresser les partenaires extérieurs, de mieux prendre en compte les intérêts des différentes catégories sociales etc.

○ Les Groupements de Promotion Féminine (GPF)

Depuis plusieurs années, la situation de la femme rurale est devenue une préoccupation pour l'Etat du Sénégal et les partenaires au développement. En effet, dans la commune de Mlomp, les femmes jouent un rôle incontestable dans le développement économique et social.

Au niveau de cette localité, essentiellement peuplée de diolas, la répartition des travaux agricoles par sexe est nette. Ainsi, les femmes s'occupent des semis, du repiquage de riz, de la moisson, de la fumure organique des champs, du maraîchage, en plus des travaux domestiques. Vu le faible niveau d'équipements agricoles des producteurs, l'ensemble de ces travaux se fait manuellement et demande un temps et des efforts considérables pour leur réalisation.

A cause de ces efforts perpétuels, elles sont sujettes à un vieillissement précoce et rendent leur état sanitaire précaire. Cette situation pitoyable des femmes ne s'améliore pas, d'autant plus que, le niveau d'équipement en matériel d'allégement des travaux domestiques se résume seulement à quatre (04) moulins tous fonctionnels, six (06) décortiqueuses à riz dont cinq fonctionnent, cinq batteuses à mil.

Il est dénombré (cinq) **5** GPF au sein de la Commune. Ces GPF comptent pour la plupart une soixantaine de membres. Comme le nom l'indique, ils sont constitués essentiellement de femmes âgées de 20 à 50 ans. L'émergence de ces GPF s'explique en grande partie par les conditions socio-économiques défavorables aux bien-être des femmes.

C'est ainsi qu'ils ont pratiquement le même objectif qui est la promotion socio-économique de leurs membres en particulier et de la Communauté en général.

Les domaines d'activités demeurent : le maraîchage, le commerce, l'arboriculture, l'exploitation d'équipements collectifs (moulins, décortiqueuses), etc.

En fonction du domaine d'intervention, la plupart des GPF dispose soit d'un verger, soit d'un moulin à mil ou décortiqueuse à riz, de blocs maraîchers, dont l'exploitation procure d'importants revenus aux membres et assure le fonctionnement des groupements. En plus de ces sources de financement, il y a la cotisation annuelle des membres. Cela révèle un niveau de satisfaction des besoins en crédit très limités.

Une des contraintes majeures qui entravent la promotion et la pérennisation des activités du sous-secteur, est la mauvaise gestion du matériel et des fonds générés, empêchant le renouvellement du matériel. Pour prétendre à une pérennisation des activités, un renforcement de capacité en gestion financière et du matériel pour les comités de gestion est une nécessité.

○ **Les Groupements d'Intérêts Économiques**

Dans la Commune, les GIE sont au nombre de dix (10). Contrairement aux GPF, les membres des GIE sont constitués d'hommes, de femmes et de jeunes filles et garçons. Ils sont âgés de 18 à 60 ans.

Les conditions d'émergence des GIE sont identiques à celles des GPF et sont liées à la situation socio – économique de la localité. L'objectif visé par ces groupements et l'amélioration des revenus des membres.

La structuration présente toujours un organe de coordination (bureau) et l'assemblée générale qui approuve et exécute les décisions.

Ces GIE interviennent dans le maraîchage, le commerce, la couture, l'exploitation des produits forestiers, l'exploitation de moulins et de décortiqueuses, d'arbres fruitiers, l'élevage d'autruches, etc.

En plus du crédit, des cotisations sont organisées pour renforcer la capacité financière des GIE et pouvoir couvrir la contrepartie demandée par les partenaires financiers. Les difficultés majeures que rencontrent les GIE sont :

- ❖ Le faible niveau de satisfaction des besoins en financement ;
- ❖ Le faible niveau de capacité des membres (niveau d'étude faible) ;
- ❖ La gestion des crédits.

○ **Les Associations Religieuses**

Nous comptons sept (07) petites mosquées dans la Commune dont 05 à Mlomp et 02 autres à Ediamath. Il existe deux (02) Grandes Mosquées, à Mlomp et à Ediamath. Ces mosquées ont des comités de gestion regroupant chacun les notables des villages où sont installées les mosquées. Les différents bureaux sont composés d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire général et son adjoint et d'un trésorier et son adjoint.

Les modes de financement de ces mosquées sont dominées par les cotisations. Quelquefois, les comités peuvent organiser des quêtes dans les villages. Il faut également signaler que les comités de gestion reçoivent des revenus de transfert en provenance des émigrés de la Commune. La religion Chrétienne n'est pas laissée en rade car bien présente à Ediamath où on note la présence d'une Chapelle gérée par un comité de gestion qui ne vit que par les cotisations des membres et autres transferts.

○ **Les Associations Sportives et Culturelles (ASC)**

L'Association Sportive et Culturelle existe dans chaque village de la Commune. Elles sont constituées de garçons et de filles. L'objectif des ASC est de promouvoir l'insertion des jeunes dans le développement du village. Leur activité principale est le sport. Mais en dehors de celui-ci, la collaboration des ASC avec les structures sanitaires dans l'organisation des journées de sensibilisation pour la lutte contre le paludisme et les maladies infectieuses comme le SIDA restent très muette.

Ces ASC de la Commune au nombre de **06 (05 Mlomp/01 Ediamath)** s'activent seulement en hivernage et surtout dans le domaine du sport.

Elles sont également confrontées à un problème de moyens financiers car l'appui qu'elles reçoivent du conseil municipal est moindre pour la réalisation de leurs objectifs. De même ces ASC sont dans une incapacité d'organiser des activités génératrices de revenus qui peuvent supporter de manière durable leurs charges. Seules les soirées dansantes restent les sources de financement les plus en vue.

○ Les partenaires d'appui au développement

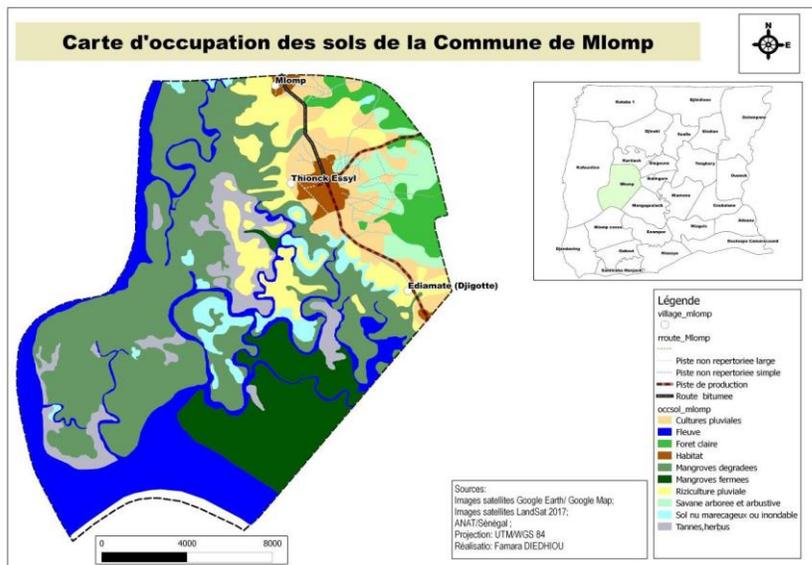
ONG, Projets et Programmes interviennent, en partenariat avec les autorités locales, pour impulser le développement de la commune de Mlomp. Ces partenaires intervenant dans chaque secteur sont mentionnés au niveau du diagnostic du secteur concerné.

Les principaux partenaires au développement sont le PNDL, KFW et Casamance Suomi et ils facilitent le financement direct et fournit des appuis techniques.

1.3 Les ressources forestières

Carte des ressources forestières

La végétation de cette Commune est de type sub-guinéen. Elle est caractérisée par une steppe comprenant toutes les strates. Les principales formations végétales rencontrées sont : le fromager, l'Acacia magium, le Carapa procera, les baobabs, le caïllédrat, le Parinari macrophyla, le Detarium senegalensis, le tamarinier, le Parkia biglobosa, le Leucaena locefalata, l'Albisia adiantifolia, etc.



II. Plan d'Actions Prioritaires (PAP) à l'horizon 2028

2.1 Actions d'exploitation et de commercialisation de fruits forestiers

Rappelons tout d'abord que l'article R 12 du code Forestier 2018 Précise : « *L'exploitation de toute ressource forestière du domaine forestier est assujettie au paiement préalable de taxes et redevances dans les conditions et formes définies par décret ; à l'exception des forêts privées et du droit d'usage* » Par ailleurs, l'exploitation doit désormais, se conformer aux dispositions de la convention locale. Par exemple concernant la récolte de fruits forestiers, la convention a fixé des dates suivants les espèces comme le montre le tableau N°3 ci-dessous

Le tableau ci-dessous illustre les périodes d'interdiction de récolte des fruits forestiers

NOMS SCIENTIFIQUES	NOMS LOCAUX			FAMILLES	IMAGES	PERIODE D'INTERDICTION DE CUEILLETTE
	Joola	Mandingue	Wolof			
Detarium senegalensis	Bugungut	Tallo	Ditax	Caesalpiniaceae		juillet – janvier
Parkia biglobosa	Bu gilay	néto	nééré	Mimosaceae		Mai – Juin
Saba senegalensis	Bindip	kaba	Madd	Apocynaceae		Mars – Mai
Dalium guinenssis	Buparene		solom	Fabaceae		Mars - Avril

L'état actuel de dégradation des forêts de la commune ne permet pas d'envisager à court termes l'exploitation des produits forestiers ligneux (PFL) comme le bois, charbon de bois, etc.

D'ailleurs, cela nécessite au préalable, l'élaboration de plan d'aménagement et de gestion (PAG) qui coutent chers.

Par ailleurs, un inventaire réalisé au niveau dans la commune et autres villages voisins a montré la présence d'espèces comme les pieds de linké, Ven, fromager (bois œuvre) ont été systématiquement coupés. Au niveau de la régénération naturelle, ces espèces n'existent plus, à termes ce sont des espèces en voie de disparition.

En dehors de l'état actuel des forêts, la région de Ziguinchor est interdite à toutes exploitation de PFL depuis les événements de 2018 de Bofa. Voilà une autre raison supplémentaire de taille qui ne permet pas la coupe de bois énergie et d'œuvre.

Pour les cinq prochaines années, l'exploitation devra être cantonnée sur les PFNL notamment les fruits forestiers. A ce propos, une convention locale a été élaborée et approuvée par le conseil communale (délibération, le service forestier (validation technique du service forestier) et par autorités administratives (Sous-Préfet)

La mise en œuvre de la convention locale sur l'exploitation et la commercialisation des fruits forestiers, permettra de mettre de l'ordre et de constituer des statistiques fiables

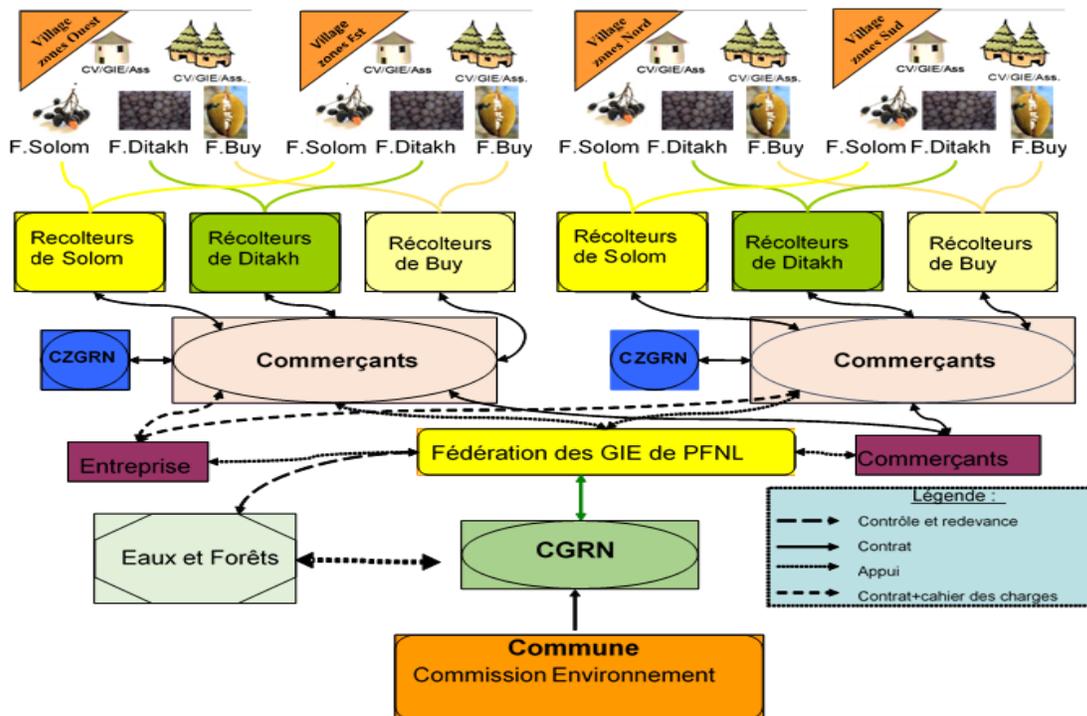
En attendant les fruits les plus importants en quantités et valeurs commerciales sont :

- **Le madd** (*Saba senegalensis*) sa valeur commerciale est connue de tous et les commerçants banabana achètent auprès des récolteurs le panier entre 6000 F et 7000 CFA parfois 10 000 F en période de rareté.
- **Le Ditax** (*Detarium senegalensis*), ce sont des dizaines de camions qui sont remplis chaque année malheureusement, les populations locales notamment les femmes tirent jusqu'ici peu de profits de la commercialisation. La mise en œuvre de la convention locale a commencé en novembre avec le ditax et permettra probablement un partage équitable des bénéfices tirées de cette filière
- **Le solom** (*Dalium guineense*) qui est exploité pour la vente et qui procure des sommes importantes à des familles. D'après les informations, un grand sac coûte entre 25000 et 30 000 F CFA. C'est pourquoi durant la période de récolte toutes les familles se mobilisent pour récolter les fruits.
- **Le néré** (*Parkia biglobosa*). Pour le moment, les quantités exploitées semblent faibles et sont destinées pour la poudre à la consommation durant les périodes de soudure et les graines servent à fabriquer le nététo

Dans la convention locale, la commercialisation de fruits forestiers a été confiée au GIE des femmes, créé à l'échelle de la commune. Au niveau village, ce sont les Groupement de Promotion de femmes (GPF) qui assurent le travail.

La prise en considération des maillons des filières fruits forestiers est une des conditions primordiales pour que les filière informelles (traditionnelles) jusqu'ici contrôlées par les commerçants banabana passe par une phase de transition vers des filières formelles et modernes et deviennent ainsi un moteur du développement rural économique à l'échelle communal. Le schéma suivant illustre l'organisation de Groupement de filière (GF)

Schéma : filières fruits forestiers (système coopératif à l'échelle de la Commune)



Comme le montre le schéma, nous avons d'une part des organisations chargées de la gestion des ressources forestières au niveau zonal (CGRNZ) et d'autre part des organisations chargées de la commercialisation des fruits forestiers. Ces différentes structures travaillent sous la supervision du Comité de Gestion des Ressources Communal (CGRN) et de la commission environnement du conseil communal qui est responsable du point de vue de la loi de la gestion des ressources forestières

Concernant la commercialisation des fruits forestiers, c'est le GIE des femmes qui est responsable. Cependant, les bénéfices générés par la vente des fruits seront distribués entre différents acteurs concernés suivant une clef de répartition consensuelle.

Actions	Horizon 2024 - 2028																Sources de financements				Acteurs impliqués								
	2024				2025				2026				2027				2028					CGRN	Mairie	AECID	Autres				
AXE STRATEGIQUE 1 : Gestion durable des Ressources Forestières de la Commune																													
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4									
Informier et partager les Plans d'Actions liés à l'application de la stratégie		X																							-	-	-	-	ANCAR, Eaux et forêts, Mairie CGRN
Produire en nombre suffisant ledit document et les mettre à disposition		X																					100 000						Maire, CGRN, ANCAR
Formaliser les relations entre le Conseil Municipal et le CGRN		X																							-	-	-	-	ANCAR, Eaux et forêts, Mairie CGRN
Intégrer dans le budget de la Mairie, une rubrique « Appui au fonctionnement du CGRN »			X																						-	-	-	-	Conseil Municipal
Organiser des missions d'informations et de sensibilisation dans chaque village		X																						400 000					ANCAR, Eaux et forêts, Mairie CGRN, AECID
AXE STRATEGIQUE 2 : Renforcement Organisationnel et appui technique																													
Mettre à disposition un bureau aux responsables du CGRN dans la Mairie		X																							-	-	-	-	ANCAR, Eaux et

2.2. Cadre de coordination, de suivi et d'évaluation

◇ Dispositif institutionnel de coordination

Le Plan Stratégique est le cadre communal d'orientation stratégique en matière de gestion durable des ressources fruitières forestières. Il constitue pour les intervenants le cadre de référence. Le dispositif institutionnel de coordination proposé vise à garantir un leadership communal sur la question de la gestion durable des ressources forestières et à créer les conditions d'une plus large participation et d'un partenariat dynamique entre tous les acteurs. Il prévoit 2 types d'Organe : i) Le Conseil Municipal, comme organe d'orientations, ii) le CGRN comme organe de coordination et de gestion.

Pour que le CGRN puisse jouer pleinement son rôle dans la mise en œuvre du PS, il est impératif de renforcer ses capacités techniques, matérielles, et financières.

◇ Les instruments d'opérationnalisation

Pour faciliter son opérationnalisation, il est nécessaire de décliner ces orientations en actions prioritaires à réaliser. A cet effet, il a été proposé, dans le dernier point du présent document, une esquisse de plan d'action quinquennal glissant qui devra, dans la phase d'opérationnalisation, être traduit en activités plus détaillées assorties d'un calendrier précis de mise en œuvre et d'une évaluation financière du PS.

◇ Le mécanisme de financement du PS

Le financement du Plan Stratégique se fera à travers les ressources communales, notamment le budget communal avec des affectations budgétaires conséquentes, les dotations des Partenaires techniques et financiers, et du secteur privé.

◇ Le dispositif et les outils de suivi et d'évaluation

Dans le souci d'opérationnaliser le système de suivi évaluation, le CGRN conduira l'élaboration d'un manuel de suivi évaluation de manière consensuelle et participative pour tenir compte de la multiplicité et de la diversité des acteurs impliqués dans le Plan Stratégique. Cela permettra aux structures concernées d'avoir une compréhension commune du système

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Pour une bonne opérationnalisation de la Convention Locale (CL) portant sur la gestion durable des ressources fruitières forestières, il est indispensable de prendre en compte et d'exécuter l'ensemble des stratégies définies dans le cadre de ce document. En effet, il urge que la Mairie s'implique et appuie la reproduction et la mise à disposition de la CL, appuyer le démarrage par les activités d'informations et de sensibilisation dans tous les villages en collaboration avec le Service des Eaux et Forêts. Cette activité déclenchera le processus d'appropriation de la CL au bénéfice de son application.

Pour que le CGRN puisse jouer pleinement son rôle dans la mise en œuvre du Plan Stratégique, il est impératif de renforcer ses capacités techniques, matérielles, et financières.

ANNEXE

Annexe 1 : Liste de Présence

Activité : Elaboration plan stratégique et plan d'action	Lieu : Mlomp	Date
---	---------------------	-------------

LISTE DE PARTICIPANTS

N°	Nom et Prénom	Institution/Organisation/Communauté
1.	Insa SAMBOU	Association Développement Communautaire
2.	Abdou DIATTA	Commissaire environnement
3.	Abdou SAMBOU	Président Comité Gestion la forêt
4.	Oumar SADIO	Représentant SODAGRI
5.	Nfally SAMBOU	Relais ANCAR
6.	Saliou DIATTA	Planteur
7.	Adama DIATTA	Secrétaire Comité gestion
8.	Idrissa DIEDHIOU	Commission Environnement
9.	Abdou DIEME	Commerçant
10.	Mamadou SAMBOU	Planteur
11.	Pape Souleymane SAMBOU	Représentant du maire
12.	Marie Héléne FAYE	Volaontaire Corps Africa
13.	Sidate DIATTA	Relais ANCAR
14.	Bacary SONKO	CAEF ANCAR
15.	Donade NDIATH	Stagiaire ANCAR
16.	Penda NDONG	Stagiaire ANCAR

N°	Nom et Prénom	Institution/Organisation/Communauté
17.	Sény SAMBOU	Représentant Com.
18.	Mariétou DIEDHIOU	Commerçante
19.	Mamadou DIATTA	Collecteur
20.	Omar LO	BMS
21.	Kalifa DIATTA	Planteur
22.	Amidou COLY	Président COOPAGEM